

Gland, le 9 décembre 2022

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 8 décembre 2022**

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. de prendre en considération l'amendement proposé par la Commission des finances représentant au total une diminution des charges du compte 111.3011.00 « Traitements » de CHF 15'750.- pour le nouveau poste de collaborateur·rice spécialisé·e pour les transports, avec pour objectif d'engager cette personne à un taux d'occupation maximal de 80 %, le nouveau montant à inscrire pour cette ligne étant de CHF 1'643'300.-;
- II. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, tel qu'amendé, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~3'333'500.-~~ 3'317'750.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~1'945'800.-~~ 1'961'550.-.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira